

République Française

Département LOIRET

Commune d'Aillant sur Milleron

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023

L'an 2023 le 19 octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Madame CHAPUIS Lysiane, le Maire.

Présents : Lysiane CHAPUIS, Maire, Jean-Pierre CHAPUIS, Philippe COLLET, Elizabeth GROENEWEG, Didier FOUROT et Gérard NAUDIN.

Absents excusés :

M Jean-Pierre DIDIER

Mme Cindy PLANTEY a donné pouvoir à Gérard NAUDIN

M Patrick LESSERTEUR a donné pouvoir à Jean-Pierre CHAPUIS

Absents : M Alain DOUBRE

A été nommée secrétaire : M Jean-Pierre CHAPUIS

Date de la convocation : 10/10/2023

Date d'affichage : 10/10/2023

Madame le Maire demande aux conseillers l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

4) Décision modificative sur le budget 2023

1) Approbation du compte-rendu de séance du 21 septembre 2023

Compte-rendu approuvé par l'ensemble des présents et représentés.

Madame le Maire souligne que dans le suivi du compte rendu du 27/07/2023 il y a quelques points qui n'ont toujours pas de réponses.

Ces points sont relatifs à l'écoulement des eaux pluviales et à l'éclairage public au lieu-dit Les Beauxpieds.

- Eau stagnante dans les fossés.
La commune a rappelé à la CCCFG la nécessité d'étudier une solution pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales et demandé une réponse dans les délais les meilleurs.
- Panne d'éclairage public.
La commune a rappelé le problème à la CCCFG. CITEOS, en charge de l'entretien de l'éclairage confirme que cette panne est due à la rupture d'un câble par une pelleteuse lors du curage des fossés et que la réparation a été effectuée par un raccordement aérien. La réparation du câble initial reste à faire, à la charge de l'entreprise de curage.

2) Travaux 2024 et demandes de subvention

Comme suite aux décisions prises lors de la séance du 21 septembre 2023, la priorité des investissements 2024 a été redéfinie, plaçant en première priorité l'aménagement d'un appartement à l'étage de la boulangerie et la reprise de la toiture du bar. Des factures ont été produites par les artisans pour ces travaux et les demandes de subventions auprès du département et de la préfecture sont en cours d'élaboration :

➤ Toiture et appartement boulangerie

Aide demandée : subvention départementale volet 3

L'investissement prévu en 2024 comprend, la reprise complète de la toiture au-dessus du bar et la réhabilitation de l'étage de la boulangerie en vue de loger le boulanger et sa famille. Ces travaux comprennent : maçonnerie, électricité, plomberie et peinture.

Considérant le montant total des travaux nécessaires et la disponibilité budgétaire de la commune, l'investissement sera réalisé sur deux années :

- 2024 : la toiture et la partie de l'appartement permettant une installation provisoire de la famille ;
- 2025 : fin de la réhabilitation de l'appartement.

Calendrier prévisionnel :

Toiture et première phase de la réhabilitation de l'appartement : 1er semestre 2024

Date prévue de commencement d'exécution : 1er janvier 2024

Date prévisionnelle de fin d'exécution : 30 juin 2024

➤ Gouttières et broyeur :

- Broyeur :

La commune d'Aillant sur Milleron est chargée de l'entretien de ses 23 km de chemins. Le travail était effectué avec une machine datant des années 1980, qui est maintenant hors d'usage.

L'ancienne machine peut être remplacée grâce à l'achat d'un broyeur déportable de largeur 1,90 m.

Date prévue de l'achat : janvier 2024.

- Pose de gouttières :

Les gouttières sur la toiture Nord de l'église et de la toiture de la salle des Fêtes Marcel Deprez sont à remplacer. Ces travaux peuvent être réalisés dès 2024.

➤ Démolition et terrain de sports :

- Démolition de l'immeuble :

Prévus pour « désartificialiser » le sol au centre bourg, les travaux comprennent la démolition de l'immeuble, l'évacuation des déblais et la mise à niveau de l'emplacement,

Les travaux pourront être réalisés 1er semestre 2024.

- Terrain de sports :

La commune d'Aillant sur Milleron a acheté en 2022 un terrain, parmi les rares terrains plats disponibles et inutilisé près du centre bourg, en vue de mettre une aire multisports à la disposition des habitants. Pour rendre ce terrain utilisable par tous les adeptes d'une activité de plein air, il est nécessaire de le stabiliser par des travaux de surfacage et de drainage.

Les travaux pourront être réalisés 1er semestre 2024.

3) Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Madame le Maire informe les conseillers que la commune d'Aillant sur Milleron a l'obligation d'adopter une nouvelle nomenclature pour sa gestion budgétaire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ce passage en M57 au lieu de M14 actuellement a pour but d'uniformiser la nomenclature au niveau national.

Destinée à être généralisée (hormis pour les budgets sous M4), la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1^{er} janvier 2024. Modernisant la gestion budgétaire et comptable, la M57 est la nomenclature comptable permettant la mise en place du compte financier unique et la certification des comptes locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

4) **Décision modificative**

Cette année, à la demande du Trésor Public, la commune a dû comptabiliser des dépenses d'investissement dans le budget de fonctionnement : Travaux de peinture du multi commerces et du logement au-dessus de la mairie pour un montant de 17 232.90, ce qui a occasionné un budget restreint en fonctionnement.

Pour pouvoir faire face aux dernières dépenses de la fin de l'année, il convient de procéder à la modification suivante au budget 2023 :

- Chapitre 11 en dépenses : + 10 000 €
- Chapitre 65 en dépenses : - 10 000 €

Les Conseils municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTENT** la décision modificative.

❖ **Questions et Informations diverses**

- **Point sur le Cimetière communal**

Depuis le 20/07/2023 la commune a acquis un logiciel cimetière interactif, qui lui permet une meilleure gestion des emplacements et des échéances des concessions.

Grace à ce logiciel la commune est en mesure de pouvoir débiter une opération de relevage des concessions à l'abandon. Un travail sur le terrain a déjà été fait pour cibler les tombes dites dangereuses et celles qui présentent des signes d'abandon.

Le règlement du cimetière est affiché sur le panneau situé à gauche du portail ; le plan du cimetière sera affiché sur le panneau situé à droite.

- **Noël 2023**

Cette année, les conseillers souhaitent une fête intergénérationnelle.

Les festivités de Noël commenceront le samedi 9 décembre dans notre salle Marcel DEPRES avec, au programme :

- A 16h00 un spectacle de magie pour les enfants et leurs parents, voire grands parents !
- A 17h00 un goûter offert aux enfants et préparé par le petit Aillantais
- A 17h30 la remise des cadeaux aux enfants « sages » par le Père Noël.

ENEZ TOUS FETER LE VIVRE ENSEMBLE :

A 18h30, dans l'EGLISE, la CHORALE DE CHAMPIGNELLES VIENT A NOUS CE SAMEDI 9 DECEMBRE pour nous offrir un répertoire très joyeux avec notamment des CHANTS DE NOEL QUI RAVIRONT PETITS, MOYENS ET GRANDS.

A l'issue du Concert, une collation sera servie au PETIT AILLANTAIS : chocolat chaud pour les enfants, vin chaud pour les adultes !

Mais la fête ne s'arrête pas là :

Le dimanche 10 décembre, 88 aînés (plus de 70 ans) sont attendus à la salle Marcel DEPRES pour déguster un couscous maison après un apéritif pétillant avec des gougères fabriquées par notre boulanger et avant un dessert fabriqué également au Petit Aillantais.

Je pense que nous n'oublierons pas le fromage de chèvre, produit local vendu au petit Aillantais.

Après ce festin local et un café avec mignardises, nous continuerons l'après midi avec des jeux de société : nous aurons le choix : belote, pouilleux, mille bornes, petits chevaux, ...

Pour nos aînés qui ne pourraient assister au repas, ils auront un bon de 20 euros qui leur permettra de commander pour les fêtes de Noël une bûche ou des pains spéciaux ou autre pâtisserie.

Nous souhaitons que ces fêtes de fin d'année permettent de nous RASSEMBLER LES 8 ET 9 DÉCEMBRE et que nous soyons tous unis autour du PETIT AILLANTAIS, SES PRODUITS, SES SERVICES, le commerce qui fait revivre notre village et apporte quotidiennement satisfaction.

- **Comice agricole de 2023 et journée du patrimoine**

Les 26 et 27 août dernier LE COMICE AGRICOLE a battu son plein sur la commune de Châtillon-Coligny, impliquant et réunissant tous les habitants des 12 communes de l'ancien canton de Châtillon-Coligny. Deux jours de liesse qui nous ont tous transportés.

La cavalcade du dimanche fut une véritable réussite : défilé d'une vingtaine de chars des 12 communes concernées et de leurs associations. Notre char fut très admiré.

Le thème proposé dès le mois de janvier : la BIODIVERSITE a créé un engouement auprès de nombreux bénévoles qui se sont investis des heures entières dans une ambiance joyeuse et « travailleuse ». Cet engouement a fait que des liens plus forts se sont créés et ont donné envie de s'orienter vers la création d'une association.

Le samedi 17 septembre, première journée du patrimoine, notre char a été de sortie à travers le village et sa campagne : parti du Village d'artisans en direction des Beaupieds jusqu'aux Colliers, retour vers le village, traversée du village et direction la route de Châtillon, traversant le bois de la bête, puis retour par le petit Milleron et la route de Dammarie. Regroupement sur la place du village pour un pot au petit aillantais après avoir enchanté bon nombre d'habitants sortis de leur maison pour parler ou applaudir.

Le samedi matin, notre chemin de randonnée de 8,5km homologué par la Fédération Pédestre a été suivi par une quinzaine de personnes

- **Rapport d'activité de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais**

Comme chaque année, la CCFG nous a remis son rapport d'activités qui est à la disposition de tous quand de besoin.

- **Aménagement de l'espace pour des zones d'accélération des énergies renouvelables et modalité de définition.**

En réponse à toutes les sollicitations relatives à l'accélération des énergies renouvelables, la commune précise que, sur son territoire, ces points ont déjà fait l'objet d'études et de réalisations depuis de nombreuses années, conduisant à des installations, compatibles avec la configuration locale, terminées ou en discussions. La mairie reste en contact avec la CCFG et la préfecture pour toute information sur ce sujet.

- **Ecole de regroupement de Saint Maurice sur Aveyron.**

Les membres du conseil municipal ont procédé, le 19 octobre 2023, à une analyse des frais de scolarité des enfants de la commune confiés à l'école de regroupement située à Saint Maurice sur Aveyron.

Les faits avérés montrent que depuis de nombreuses années, la commune de Saint Maurice sur Aveyron facture annuellement le prix de l'accueil dans l'école de regroupement des enfants des communes d'Aillant sur Milleron et de Le Charme sans aucune concertation préalable et sans produire de budget prévisionnel.

Les communes d'Aillant sur Milleron et de Le Charme ont demandé, dès 2008, à créer un syndicat intercommunal permettant de décider ensemble des frais de fonctionnement à engager par année scolaire.

Devant le refus de la commune de Saint Maurice sur Aveyron de mettre en œuvre cette structure tripartite, les communes d'Aillant sur Milleron et de Le Charme ont pris conseil auprès du cabinet juridique de l'Association des Maires du Loiret et sollicité l'arbitrage de Monsieur le sous-préfet de Montargis. L'intervention de la sous-Préfecture a conduit à l'établissement d'une convention entre les trois communes qui, après des années de tergiversation de la commune de Saint Maurice, n'a pu être cosignée qu'en ... 2015 !

Cette convention tripartite dispose qu'une Commission Scolaire Intercommunale soit créée pour adopter un budget prévisionnel et contrôler une gestion transparente des dépenses de fonctionnement de l'école.

A noter qu'avant 2014, la facturation a été exécutée par Saint Maurice sur Aveyron pour 3 ans en une seule fois sans information préalable, conduisant à une surfacturation de 24 000 €, admise dans des discussions postérieures et constatée par la sous-préfecture.

Or, depuis 2015, la convention n'a jamais été respectée et la Commission Scolaire Intercommunale n'a jamais été créée. Chaque année, Saint Maurice facture les dépenses de fonctionnement sans produire de justificatif qui permettrait d'identifier (a posteriori !) les frais par élève. Cette attitude délibérée s'est traduite, en 2022, par une facturation de 56 084,6 €, représentant plus du double du montant de prestations équivalentes facturée par une école de capacité comparable et pour des élèves de niveau identique.

Devant la détermination du conseil municipal d'Aillant sur Milleron à assurer une saine gestion de son budget, la commune a sollicité l'arbitrage de Madame la Préfète du Loiret.

En attendant le résultat de cet arbitrage, la mairie de Saint Maurice sur Aveyron a réuni la Commission Scolaire le 25 octobre pour la 1^{ère} fois.

La commune d'Aillant sur Milleron est disposée à s'acquitter de son dû immédiatement après un arbitrage conduisant à un prix comparable à la moyenne nationale.

En cas de persistance du litige, la commune se réserve la possibilité de porter l'affaire devant le tribunal administratif.

En séance, le conseil municipal a pris une délibération en ce sens.

- **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau Potable.**

Comme chaque année, le SIAEP, syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Saint Maurice, remet à chacune de ses communes adhérentes le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service Public d'Eau potable. Ce rapport sera mis sur notre site internet et est à la disposition des administrés à leur demande.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 07/12/2023 à 18h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h40.

